

DECLARATION DE CRACOVIE

EN VUE DE LA CREATION D'UN FONDS DE DEVELOPPEMENT POUR LES ENTREPRISES D'ECONOMIE SOCIALE DANS LES PECO

- Réunis à CRACOVIE à l'occasion de la deuxième conférence de l'Economie Sociale dans les pays de l'Europe Centrale et Orientale, les signataires de la présente déclaration, dans la suite de l'initiative lancée il y a deux ans à la conférence de l'Economie Sociale de Prague par le CREDIT COOPERATIF, le CREDIT MUTUEL, ESFIN, SOFICATRA et COOPFOND, ont décidé la création, sous le nom de COOPEST, d'un Fonds de développement en faveur des pays qui viennent de rejoindre l'Union Européenne ou s'apprêtent à le faire prochainement.
- Par cette initiative, ils entendent exprimer leur solidarité vis-à-vis de l'Economie Sociale renaissante dans ces pays. Ils souhaitent ainsi contribuer à la reconstruction et au développement des coopératives, mutuelles, associations et fondations pour qu'elles puissent participer à l'édification d'une société dans laquelle progrès économique et progrès social devraient aller de pair.
- Les fédérations, unions et organisations représentatives de l'Economie Sociale des pays concernés sont invitées à souscrire à cette démarche à laquelle les signataires de la déclaration souhaitent les associer.
- Les signataires attendent des institutions de l'Union européenne, en particulier de la Commission européenne, de la Banque européenne et du Fonds européen d'investissement et des autres institutions internationales de financement ainsi que des gouvernements et institutions des pays concernés, qu'ils appuient cette initiative en leur apportant le concours financier nécessaire pour lui permettre d'atteindre son objectif

OBJET DU FONDS

Il s'agit de promouvoir et soutenir l'activité des entreprises existantes, faciliter leur développement et favoriser la création d'entreprises nouvelles dans les pays qui viennent d'adhérer à l'Union européenne ou qui sont en voie d'adhésion et qui, en raison de leurs spécificités, rencontrent des difficultés pour se financer.

L'objet du Fonds est de permettre à ces entreprises de l'économie sociale de renforcer leurs fonds propres et d'accéder aux financements moyen et long terme dont elles ont besoin.

INTERVENTIONS DU FONDS

Les interventions du Fonds seront effectuées, selon des modalités tenant compte des différents contextes nationaux ou locaux, dans le cadre d'un schéma à plusieurs niveaux avec des institutions financières têtes de réseaux attributaires d'enveloppes globales qu'elles allouent selon des règles pré-établies à des intermédiaires financiers locaux dispensateurs des concours aux entreprises bénéficiaires finales du dispositif

Elles sont prévues essentiellement sous deux formes :

1. des apports en fonds propres ou quasi-fonds propres sous la forme de prêts subordonnés,
2. des interventions en garantie ou contre-garantie de prêt bancaire.

Le schéma retenu doit permettre une gestion aussi proche que possible du terrain et tirer avantage de l'effet de levier.

GESTION OPERATIONNELLE DU FONDS

Le Fonds sera doté d'un Comité d'Orientation regroupant les instances politiques, d'un opérateur financier central regroupant les investisseurs et d'une cellule animation/formation chargée de l'appui technique aux intermédiaires financiers locaux gestionnaires.

Le Comité d'Orientation définira les lignes politiques prioritaires d'intervention du fonds. Il sera composé des représentants des mouvements de l'Economie Sociale de l'Union européenne, des mouvements de l'Economie Sociale des PECO et des institutions européennes.

L'opérateur financier central sera composé des représentants des organismes contributeurs du Fonds. Il mettra en oeuvre la politique générale élaborée par le Comité d'Orientation. Cet opérateur sera le seul habilité à engager des sommes au nom du Fonds. Il pourra, dans une étape ultérieure, déléguer son pouvoir aux opérateurs nationaux pour les dossiers moins importants.

L'opérateur financier central aura également pour mission de :

- Fédérer les différentes expériences nationales, de répertorier les bonnes pratiques et de les répliquer si possible.
- Piloter le développement du réseau.
- Organiser le tour de table de partenaires financiers locaux ou internationaux.

MOYENS DU FONDS

Ils doivent permettre de répondre au double objectif du fonds : apports en fonds propres et interventions en garantie.

1. Volet fonds propres

Sur la base des estimations retenues à partir d'un recensement partiel effectué dans un certain nombre de pays (Pologne, Hongrie, Slovaquie, Lettonie) dans lesquels des opérations sont actuellement envisagées, l'objectif du Fonds est de mobiliser un votant financier global d'un montant de 30 M€ sur les quatre prochaines années et 100 M€ à échéance de 7/8 ans.

Ces ordres de grandeur devraient permettre, compte tenu des effets multiplicateurs, d'atteindre un montant total de concours aux entreprises beaucoup plus important.

Dans **un premier temps** les signataires s'engagent à apporter une première enveloppe de 8 M€ pour

partie en capital, pour partie en prêt subordonné ou titre participatif, dépôts ou placements rémunérés destinés à doter, directement ou indirectement, la structure financière centrale des moyens nécessaires au lancement des premiers projets nationaux.

Ces premiers 8 millions seront mobilisés par tranches à raison de 2 M€ appelables en fonction des projets présentés et acceptés par les instances du fonds COOPEST.

2. Volet garantie

Le dispositif prévu pourra s'appuyer au départ sur le fonds de garantie mutuelle «la garantie solidaire» créé par le CREDIT COOPERATIF pour le compte de la FEBEA (Fédération Européenne des Banques Ethiques et Alternatives).

Les négociations en cours avec le Fonds Européen d'Investissement (FEJ) pour obtenir une contre-garantie devraient permettre d'augmenter très sensiblement les capacités actuelles d'intervention du Fonds.

Les institutions à l'initiative du Fonds appellent les organismes qui adhèrent à l'objectif du Fonds à les rejoindre en apportant leur contribution à son financement.

Les signataires :

CREDIT COOPERATIF – banque coopérative
(France)

CREDIT MUTUEL – banque coopérative
(France)

MACIF – mutuelle d'assurance
(France)

ESFIN-IDES – société de capital à risque
(France)

SOFICATRA – société européenne de capital à risque
(Belgique)

SEFEA – société de capital à risque
(Italie)

BISE BANK – banque
(partenaire national pour la Pologne)